



N° 4305
Reçue le 19.05.2021
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 19.05.2021

Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 19 mai 2021

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre de la Mobilité et des Travaux publics** concernant la promotion du covoiturage, notamment au P+R de la Cloche d'Or.

En ce début d'année 2021 ont commencé les travaux de gros œuvre du parking P+R Cloche d'Or, près du stade national de football et de rugby. Ce parking P+R fait partie du concept du futur pôle d'échange multimodal de la Cloche d'Or, et la fin des travaux relatifs au parking est prévue pour la mi-2023, quelques mois avant l'arrivée prévue du tram. Dans deux ans, ce nouveau parking public contribuera donc à absorber une grande partie du trafic aux portes de la ville, à apaiser la circulation automobile au centre-ville et à offrir une possibilité attractive d'échange multimodal vers le tram, les bus et le vélo.

Selon mes informations, ce parking aura 4 étages, pourra également être utilisé par les visiteurs du stade lors de manifestations sportives ou culturelles, et disposera d'un total de 2.000 emplacements, d'une cinquantaine de bornes de recharge électrique, d'une consigne sécurisée pour vélos (m-Box) et d'une station Vel'OH!. L'intégration éventuelle d'une offre pour le co-voiturage (ride-sharing), qui permet également de réduire à la fois le nombre de voitures et de sièges de voitures vides sur nos routes, n'est pas mentionnée.

Considérant les projets de promotion du co-voiturage en cours de planification ou de réalisation, notamment les différents projets de bande réservée aux voitures à occupants multiples sur les autoroutes, le co-voiturage pourrait également être promu par l'aménagement d'espaces de parking dédiés à ces voitures, tel que par exemple au futur P+R de la Cloche d'Or. L'accord de 2018 avec le Gouvernement français relatif au renforcement de la coopération en matière de transports transfrontaliers, vise également la promotion de la pratique du covoiturage sur l'axe Metz-Luxembourg en mentionnant entre autre la mise en place de plateformes de covoiturage et la mise en oeuvre d'un programme de parkings de regroupement, de parc-relais et de lieux d'échanges avec les transports en commun à destination des covoitureurs.

Dans ce contexte, je voudrais obtenir les informations suivantes de Monsieur le Ministre:

1. **Est-ce qu'il y a eu des réflexions sur la promotion du covoiturage lors de l'élaboration du P+R de la Cloche d'Or ? Est-ce que des emplacements, respectivement une section séparée tel qu'il en existe à l'étranger, seront dédiés au covoiturage ?**

2. Est-ce que des offres spécifiques pour covoitureurs sont prévues dans d'autres projets de P+R luxembourgeois ?
3. Quels autres projets sont actuellement prévus pour promouvoir le co-voiturage, y inclus les projets co-financés par le Luxembourg en-dehors de nos frontières ?
4. Enfin, est-ce que le P+R Cloche d'Or sera équipé d'une installation photovoltaïque pour la production d'énergie renouvelable en toiture et/ou en façade ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Carlo Back', with a large, sweeping flourish on the left side.

Carlo Back
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Luxembourg, le **29 JUIN 2021**

**Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec
le Parlement**

**Service Central de Législation
Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°4305 du 19 mai 2021 de l'honorable député Monsieur Carlo Back, concernant la promotion du covoiturage, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch
Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics**

Réponse de Monsieur François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, à la question parlementaire n 4305 du 19 mai 2021 de l'honorable Député Monsieur Carlo Back concernant la promotion du covoiturage

D'abord, je tiens à confirmer à l'honorable député qu'un des objectifs majeurs de la stratégie Modu 2.0 est l'augmentation du taux d'occupation moyen des voitures, en particulier pour les déplacements domicile-travail. Le comportement-type pour ce genre de covoiturage est que plusieurs employés travaillant pour même employeur ou d'employeurs voisins se rencontrent près de leur domicile et effectuent le trajet jusqu'à leur lieu de travail dans le véhicule de l'un d'entre eux. Pour ce type de covoiturage, deux types de mesures sont particulièrement incitatives.

La première est d'offrir aux covoitureurs un gain de temps aux heures de pointe, lorsque les autoroutes sont souvent congestionnées. Dans cette optique, j'ai chargé l'Administration des ponts et chaussées d'étudier plusieurs projets en faveur du covoiturage sur le réseau autoroutier, à savoir la voie de covoiturage sur l'A6, l'autoroute multimodale A4 (covoiturage et bus sur la bande d'arrêt d'urgence) ainsi que la voie de covoiturage et la priorisation pour bus dans le cadre du projet de la mise à 2x3 voies de l'autoroute A3.

La deuxième incitation forte pour les employés à recourir au covoiturage est la priorisation, par l'employeur, du covoiturage dans l'attribution des places de stationnement rares sur le lieu de travail. Cette pratique est encouragée de façon systématique par mon Ministère lors de l'élaboration de « plans de mobilité entreprise ». Elle a déjà été mise en place avec succès par un certain nombre d'employeurs, notamment sur le territoire de la Ville de Luxembourg, commune qui donne le bon exemple avec une clé de stationnement restrictive pour les lieux de travail.

Une fois le covoiturage devenu attractif, une troisième mesure qui le favorise sont de petits parkings dispersés dans la région où résident les covoitureurs. C'est là que les covoitureurs peuvent déposer leur propre véhicule pour la journée avant de monter dans la voiture du conducteur désigné.

Ceci montre que des places de stationnement réservées aux covoitureurs dans les P&R n'auraient que peu d'intérêt. En effet, un P&R n'est ni la destination finale des covoitureurs, ni l'endroit où ils se rejoignent pour continuer le chemin avec une seule voiture privée, mais bien l'endroit où l'on laisse sa voiture pour utiliser les transports en commun. De plus, aucun système d'accès au P&R tel qu'une barrière ne saurait distinguer un automobiliste seul qui viendrait déposer sa voiture dans le P&R pour rejoindre des covoitureurs, de n'importe quel autre automobiliste.

S'il n'y a donc pas lieu de réserver des places pour les covoitureurs dans les P&R destinés aux transports en commun, il est cependant possible d'y récompenser d'occasionnels covoitureurs par le prix du stationnement. Ce sera là l'une des fonctionnalités d'une application P&R qui sera mise en œuvre par les CFL en 2022, et mise à disposition d'autres acteurs tels que la Ville de Luxembourg qui gèrera le P&R de la Cloche d'Or. Dans ce concept, le stationnement des utilisateurs qui se seront enregistrés dans l'application deviendra gratuit du moment qu'ils auront quitté, autrement qu'avec leur propre voiture, un périmètre prédéfini autour du P&R.

Le P&R Cloche d'Or est pré-équipé en vue d'une installation photovoltaïque, mais l'installation elle-même ne fait pas partie du projet.